

COMPTE RENDU  
BUREAU COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 21 AVRIL 2022  
A 18H30 SALLE DE REUNION DE LA CCRAPC

**Etaient présents** : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Jean-Michel GIROUX, Anne BOLLACHE, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Jean-Michel BOULME, Alain POIZAT.

**Etaient excusés** : Christian BATAILLY, Jean-Marc JEANDEMANGE, Pierre BELY, Isabelle DELPLACE, Dominique GABASIO, Frédérique MOLLIE.

**Etait absent** : Marc CHAVENT.

**Ordre du jour**

I. **Décisions à prendre par le Bureau communautaire dans le cadre de sa délégation :**

- Aucune décision à prendre.

II. **Point d'information, échanges et débat :**

- Le magazine de l'été de la CCRAPC sera distribué au prochain Bureau Communautaire le jeudi 12 mai. Les maires seront invités à les distribuer aux habitants du territoire.

- Des informations pour une possible adhésion à la Société d'Economie Montagnard de l'Ain (SEMA) seront transmises au prochain Conseil Communautaire le jeudi 19 mai. La SEMA œuvre pour le maintien du pastoralisme dans le Département. C'est une association loi 1901 dont les membres sont majoritairement des alpagistes et collectivités territoriales.

**SUITE DU PROJET COOPERATIF AVEC LES FAMILLES : CREATION DE LA STRUCTURE D'ANIMATION DE LA VIE LOCALE**

*Rapporteur : d'Hélène SOUDY*

Les membres du Bureau Communautaire se réunissent ce soir pour prendre connaissance de la création d'une structure d'animation locale. Des groupes de travail ont déjà été réunis avec certains élus notamment Marie-Thérèse PROYART, Isabelle DELPLACE, Aimée BADIER.

Le Pôle enfance parentalité porte depuis plusieurs années des actions qui pourront tout à fait intégrer cette nouvelle structure. De la même façon que la communauté de communes a délégué un certain nombre d'actions au GIP, elle délèguera donc à cette nouvelle structure les moyens humains et financiers mobilisables, n'étant pas les mêmes que par la CCRAPC.

Au-delà de la rédaction et de la construction du projet, il sera nécessaire de mettre à disposition une personne de la CCRAPC pour porter le projet et organiser la structure. C'est aussi le travail de l'élu de proposer à une personne compétente et investie une structure, un cadre plus

épanouissant. C'est pourquoi Thierry DUPUIS propose qu'Hélène SOUDY en soit la directrice (si le projet bien évidemment arrive à terme en fin d'année).

Une première réunion à Saint-Jean-Le-Vieux a révélé une réticence forte à une structure sociale. C'est pourquoi le projet se porte plus sur une structure itinérante avec des services proposés sur les communes pour les habitants.

### 1. CONTEXTE :

En 2019, la collectivité a signé avec la CAF et la MSA le **projet coopératif** avec les familles. Dans ce cadre-là, un diagnostic participatif a été réalisé auprès des partenaires, des habitants de l'ensemble des communes ainsi que des jeunes par le biais de la mission locale.

Ce diagnostic (disponible au Siège de la CCRAPC) portait sur :

- ❖ Les caractéristiques sociodémographiques et conditions de vie (typologie des foyers, évolution de la population, logement, mobilité, emploi, etc.),
- ❖ La vie quotidienne et la cohésion sociale (loisirs, culture, tissu associatif, le lien social, la santé, etc.),
- ❖ Focus sur les jeunes 18-25 ans.

⇒ Il a permis d'identifier les vrais besoins des habitants.

Des différents constats de ce diagnostic ont découlé un plan d'actions participatif qui fait actuellement partie intégrante de notre **projet de territoire coopératif** en répondant aux objectifs :

- ❖ **S'installer durablement** (création d'un réseau autour de la santé et de l'éducation, pérenniser et développer « Sur un air de familles », maintenir la qualité des services, etc.) – groupe de travail mené par Jean-Michel GIROUX ;
- ❖ **Se déplacer et accéder aux services** (la mobilité des habitants, des jeunes et des services, etc.) ;
- ❖ **Investir et créer des emplois pour les habitants** (orientation, formation, insertion et emploi des jeunes, etc.) ;
- ❖ **Communiquer, favoriser l'information et la connaissance des services** (créations d'outils de communication, etc.) ;
- ❖ **Animer et participer à la vie locale** (création d'un lieu de partage et partagé, en associant les habitants et soutenir les initiatives locales pour bien vivre sur le territoire).

⇒ Les pochettes thématiques seront distribuées aux maires le 12 mai au Bureau pour une meilleure information des Secrétaires de mairies aux habitants..

### 2. ANIMER ET PARTICIPER A LA VIE LOCALE, création d'une structure d'animation de la vie locale :

Qu'est-ce que c'est ? Il est nécessaire de définir les mots « Animation », « vie locale », « participation », « structure » afin de savoir ce qui peut être construit.

❖ **Animation** : l'action de donner vie, de mettre en mouvement, accroître la participation, faire le lien, coordonner les initiatives, accompagner, rendre possible, écouter, orienter, valoriser, etc.

#### ❖ **Vie locale** :

- le vivant : les habitants quel que soit l'âge des personnes, quelles que soient leurs conditions économiques et sociales,

- locale : un territoire, une identité, la Communauté de Communes « Rives de l'Ain – Pays du Cerdon » mais composé également de 14 communes uniques aux fonctionnements, besoins et caractéristiques uniques, être au plus proche.

La vie locale est un écosystème dans lequel chaque citoyen joue un rôle : qu'il soit déjà engagé dans la démocratie locale, commerçant, travailleur de passage ou simple habitant (synonymes : la société, l'agora).

❖ **Participation** : l'action de prendre part à quelque chose, démultiplier les forces, les possibles, les idées, collectif, la coopération. La participation des habitants est volontaire, elle ne s'impose pas.

Il existe 4 leviers de motivation :

- **le devoir civique** : il aura surtout de l'impact chez des personnes déjà investies, ou du moins sensibilisées à leur responsabilité citoyenne. Il peinera sans doute à rassembler une franche majorité,

- **l'intérêt personnel** : les citoyens prendront plus facilement part à un projet ou un débat s'ils y voient un impact direct sur leur qualité de vie,

- **la sociabilité** : les lieux de loisirs, de culture ou locaux d'associations peuvent parfaitement abriter des réunions publiques, et y associer des événements plus festifs. L'échange, la rencontre le festif et le collectif sont le terreau de la participation citoyenne,

- **l'enrichissement cognitif** : en les impliquant directement dans l'organisation des projets ou des débats. En les faisant participer à la réflexion sur des projets d'intérêt général. Donner un rôle actif, valoriser.

❖ **Structure** : C'est l'organisation, l'ossature d'un système, à ne pas confondre ici avec un lieu. C'est une entité juridique, la colonne vertébrale du projet, ayant une existence locale.

⇒ **Pour résumer, une « structure d'animation de la vie locale » c'est** : une entité juridique souple, réactive au service d'un territoire qui met en mouvement la société en suscitant la participation, en orientant, en faisant lien, en accompagnant les habitants, les associations, les partenaires dans la fabrique des possibles, le faire ensemble, l'innovation autour de sujets locaux d'intérêts communs en tenant compte des particularités et des ressources locales.

Il existe autant de structures différentes que de territoire. Dans le droit commun, ces structures portent un nom : **les centres sociaux au sens « pivot de la société »** et dispose d'un agrément délivré par la Caisse d'Allocation Familiales après validation du projet social et d'un conventionnement avec le Département, la CAF et la MSA.

Ce conventionnement ouvre droit à un accompagnement techniquement et financier.

Cette structure peut être associative ou publique. Il sera nécessaire de lui trouver un nom.

A savoir que le Département est en train de rédiger son projet social. Hélène SOUDY et Jean-Marc JEANDEMANGE ont participé à une réunion à Ambronay avec eux. Ils sont prêts à accompagner et participent déjà aux groupes de travail pour rédiger le projet social coopératif (entité juridique, intercommunalité, missions, orientations, etc.)

#### 4. CHIFFRES CLES/REPERES :

Créé en Angleterre à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle afin que les habitants ouvriers s'organisent localement pour prendre leur vie en main.

En 1922 : création de la fédération de centres sociaux de France.

Actuellement, environ 2 200 centres sociaux en France fréquentés par 2 millions de personnes.

Dans l'Ain, on compte 26 structures en 2021 dont 8 dans une zone politique de la ville (zone prioritaire) et 18 en zone rurale ou périurbaine. 1 455 habitants bénévoles sont impliqués dans les structures de l'Ain dont 560 au sein des instances de gouvernance. 76 % des structures de l'Ain ont une gestion associative.

A savoir que légalement, un centre social peut être géré par une collectivité, une association ou les deux (mixte). Cependant, l'association permet d'obtenir plus facilement des subventions.

## 5. NOTRE PROJET :

### ❖ La démarche :

Notre territoire possède un fort tissu associatif, des habitants volontaires et engagés à l'image de la volonté politique d'un projet de territoire participatif. Cela se confirme et s'illustre notamment par le fonctionnement des groupes de travail du Projet Alimentaire Territorial, de « Sur un Air de familles » mais également par les initiatives telles que le « Festi des deux rives ».

Dans le cadre de notre projet de territoire coopératif et pour répondre à l'objectif « animer et participer à la vie locale », un groupe de travail participatif a donc été mis en place à l'identique de 18 autres projets.

Constitué, d'élus locaux, de techniciens, de partenaires et d'habitants, son rôle est de fixer le cadre, le contour du projet, les orientations, et de valider les choix à soumettre au vote du Conseil afin d'organiser la mobilisation des partenaires et des habitants pour aboutir à la rédaction du projet social, la création de l'entité et le dépôt de l'agrément.

Les prémisses de cette structure ont déjà été posé :

Afin de laisser une réelle place aux habitants et afin de faciliter la mise en place des projets et assurer la réactivité en fonction des besoins, la structure sera associative.

Nous avons vu « qu'une structure » est une organisation, l'ossature d'un projet et que notre territoire est composé de 14 communes uniques ou la mobilité des services et des habitants est un enjeu important. Cette structure ne sera donc pas un bâtiment figé mais bien une entité itinérante sur l'ensemble des 14 communes. En revanche, une porte d'entrée un lieu d'accueil identifiable est nécessaire. Des locaux sont actuellement disponibles au domaine de Thol à Neuville-Sur-Ain.

A savoir que la CCRAPC soutiendra mais ne sera pas le gestionnaire de cette association. Hélène sera mise à disposition pour gérer la structure. Actuellement, elle est mise à disposition du projet à hauteur de 60% de son temps de travail. Elle sera épaulée une fois par semaine par Michel DAVOUST, ancien directeur du centre social de Chatillon « La Passerelle ». Son expertise sera payée en vacation par la collectivité.

Les missions d'Hélène à la communauté de communes (notamment la gestion des ALSH) seront déléguées. Une nouvelle organisation va être créée avec Barbara JANAUDY et les différentes structures. Les directeurs auront plus d'autonomie et de délégations.

Hélène devra être secondée dans un premier temps par un trésorier. Le choix de Daniel DUSSOLIN (ancien élu de Pont d'Ain) est proposé et accepté par les membres du Bureau Communautaire. Thierry DUPUIS se propose de lui présenter.

Anne BOLLACHE demande comment seront choisis les membres du bureau et du CA de la future structure. Les statuts devront définir la répartition des sièges. Il serait préférable que des élus et des habitants fassent partie du centre social.

Il est décidé que des représentants de la CCRAPC fassent partie évidemment du bureau. Enfin, Thierry DUPUIS se propose pour être le 1er président de la structure, notamment pour présenter le projet devant le jury de la CAF au côté d'Hélène SOUDY.

A partir du plan d'action du projet coopératif avec les familles et des objectifs du projet de territoire, les orientations thématiques prioritaires constituant le projet social de la structure sont les 4 axes ci-dessous (sur les 6 axes du projet du territoire) :

<p><b><u>AXE 1 :</u></b>  <b>Animation de la vie locale et citoyenneté</b>            (Susciter les projets, faire lien, rendre possible, dimension culturelle, temps forts, festif, projet citoyen, itinérance, etc.)</p>	<p><b><u>AXE 2 :</u></b>  <b>Accompagnement des familles dans la dimension éducative, sanitaire et sociale</b>            (Parentalité, services, écoute, solidarité, lieu ressource, prévention, itinérance, scolarité, partage, éducation, CLAS, Sur un air de familles, ateliers parent-enfant, etc.)</p> <p><i>Même si la CCRAPC continuera à travailler sur ce thème.</i></p>	<p><b><u>AXE 3 :</u></b>  <b>Jeunesse</b>            (Loisirs, scolarité, orientation, formation, logement, mobilité, itinérance, engagement citoyen, etc.)</p>	<p><b><u>AXE 4 :</u></b>  <b>Accès aux droits</b>            (Mobilité des services, accompagnement, numérique, itinérance, information, orientation, permanences institutionnelles et associatives, etc.)</p>
<p>1<sup>ère</sup> réunion le <b>mardi 5 avril 2022 de 17h à 18h30</b> : Etat des lieux et définition des manques/besoins.</p> <p>2<sup>ème</sup> réunion le <b>mardi 26 avril 2022 de 17h à 18h30</b> : structuration des manques/besoins. Construction des fiches actions (échanciers, moyens, etc.)</p>	<p>1<sup>ère</sup> réunion le <b>mercredi 6 avril 2022 de 17h à 18h30</b> : Etat des lieux et définition des manques/besoins.</p> <p>2<sup>ème</sup> réunion le <b>mercredi 4 mai 2022 de 17h à 18h30</b> : structuration des manques/besoins. Construction des fiches actions (échanciers, moyens, etc.)</p>	<p>1<sup>ère</sup> réunion le <b>jeudi 7 avril 2022 de 17h à 18h30</b> : Etat des lieux et définition des manques/besoins.</p> <p>2<sup>ème</sup> réunion le <b>jeudi 5 mai 2022 de 17h à 18h30</b> : structuration des manques/besoins. Construction des fiches actions (échanciers, moyens, etc.)</p>	<p>1<sup>ère</sup> réunion le <b>vendredi 8 avril 2022 de 17h à 18h30</b> : Etat des lieux et définition des manques/besoins.</p> <p>2<sup>ème</sup> réunion le <b>vendredi 6 mai 2022 de 17h à 18h30</b> : structuration des manques/besoins. Construction des fiches actions (échanciers, moyens, etc.)</p>

⇒ 4 sous-groupes thématiques participatifs ont été créés afin d'identifier l'existant ce qui fonctionne, ne fonctionne pas et pourquoi, les manques, les besoins et de lister les possibles afin de rédiger la feuille de route qui évoluera en fonction de la vie de la structure.

⇒ Ils sont composés d'élus, d'habitants, d'acteurs de terrain et de partenaires institutionnels afin d'enrichir la réflexion.

⇒ Un 3<sup>ème</sup> temps sera organisé un samedi matin pour les habitants pour créer un moment plus convivial.

#### ❖ **L'échéancier :**

Actuellement : mobilisation des habitants et des partenaires pour rédiger le projet social (sous-groupes thématiques, matinée d'échanges avec les habitants, réunions publiques), composition des instances dirigeantes, rédaction des statuts, démarches administratives et création de l'association d'ici septembre 2022.

Septembre 2022 : le projet social doit être déposé auprès de la CAF par l'association.

Novembre 2022 : la soutenance de l'agrément par Hélène et le président de la structure.

Janvier 2023 : l'obtention de l'agrément.

La durée de l'agrément est variable mais ce fait généralement pour 4 ans avant évaluation.

#### ❖ **Les moyens humains :**

Pour obtenir un agrément, des postes supports sont obligatoires et disposent d'un financement pérenne à hauteur de 60 %.

Ces postes sont :

- la direction de la structure. Hélène SOUDY sera mise à disposition de l'association par la communauté de communes afin d'assurer ce poste.
- un poste d'accueil, fonction essentielle dans l'orientation, le lien, la connaissance du territoire et le décryptage des besoins des habitants et partenaires.
- une conseillère sociale et familiale pour l'animation familles.

D'autres postes s'ajoutent ensuite en fonction des besoins. Aux vues des orientations thématiques, un poste jeunesse sera incontournable au sein de notre projet. Il dispose également d'un financement CAF de droit commun équivalent à 50 % du poste. D'autres financements sont possibles à hauteur de 7 000 € auprès de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN).

Sandra CHARPIGNY, travaillant au CLAS pour la CCRAPC, sera probablement mise en disposition ponctuelle. Le reste des postes seront recrutés directement par l'association.

#### ❖ **Les moyens matériels :**

L'itinérance de la structure fait que peu de moyens matériels sont nécessaires.

Des conventions de mise à disposition gratuites devront être faites avec les communes membres afin d'utiliser les ressources locales.

Le petit matériel sera quant à lui déterminé en fonction des besoins des projets.

En revanche cette itinérance et la mobilité des services nécessitent l'achat d'un véhicule équipé. Un dossier de financement auprès de la région, de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et dans le cadre du CRTE seront envisagés.

Le choix du lieu par rapport aux thématiques, animations, devra être déterminant et important (besoin de discrétion professionnelle par exemple).

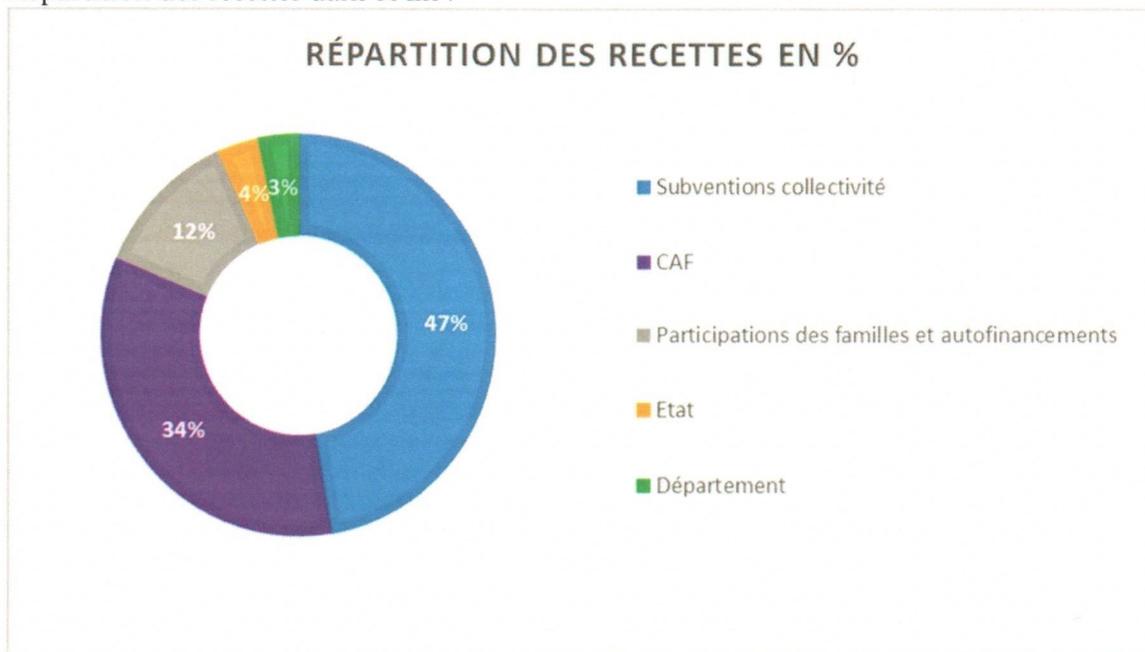
#### ❖ **Les moyens financiers :**

Le budget moyen de fonctionnement d'une structure dans l'Ain est de 630 000 €/an (beaucoup de territoires où les centres sociaux assument les compétences services à la population (Multi-accueil, ALSH, etc.)

Notre structure aura donc un budget en deçà. A titre indicatif, le centre social de Péronnas qui est assez similaire a un budget de fonctionnement de 300 000 €/an.

C'est une estimation parce que les subventions seront obtenues par rapport aux différents projets.

Répartition des recettes dans l'Ain :



D'après ces exemples, la communauté de communes verserait donc une subvention de fonctionnement de l'ordre de 150 000 € à la structure.

En revanche, des projets actuellement portés financièrement par la collectivité vont être transférés à la structure diminuant ainsi les budgets du service cohésion sociale :

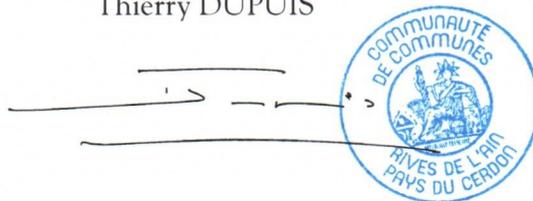
- « Sur un Air de Familles » et « Sur un Air de Familles vient à vous » : 5 000 € de reste à charge hors mise à dispo de personnel,
- le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité : 20 000 € de reste à charge,
- la réorganisation du service dû au départ de la Responsable Enfance Jeunesse.

Thierry DUPUIS souligne que la présentation effectuée par Hélène SOUDY est complète et très intéressante. Sa mobilisation, son investissement et son travail sont remerciés. Elle est encouragée face au délai malheureusement très restreint.

Trouver des habitants volontaires peut être un défi mais la structure d'animation de la vie locale se construira au fil des années par les habitants et pour les habitants. Ils vont pouvoir également s'appuyer sur les associations du territoire, les écoles, les compétences des communes, etc.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le Président,  
Thierry DUPUIS



- La prochaine séance du Bureau Communautaire aura lieu le jeudi 12 mai à 18h30.
- La prochaine séance du Conseil Communautaire aura lieu le jeudi 19 mai à 18H30.